L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 DECEMBRE 1867.

DUPUOS & LEBON, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $10; par semaine, 25c; par trimestre, $2. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE

Pour tout le Nord et le Sud-Est:

Par an, $5; par semaine, $1.

TARIF D'ANNONCES.

Une annonce insérée dans plusieurs parties de la ville ou diverses parties du journal, paiera $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces insérées dans la page éditoriale paieront $2 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalle, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $3 le carré par ligne.

Les personnes faisant régulièrement et prouvent des annonces saront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenable avec elles; mais elles doivent, en revanche, payer 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Toutes annonces transitoires doit être payée d'avance.

Les annonces dans le nombre d'insertions ne sera pas indéfiniment publiées sans frais.

Les jugements des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces ne seront ni ajoutés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 17 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Par Pierson & Co., à leurs salles d'encan — Grande vente de meubles, tableaux, gravures, batterie de cuisine, ustensiles de ménage, &c. Ce soir, à 7 heures.

Par H. Hudson & Co., à leur salle de vente, rue de Chartres — Grande vente sans réserve, pour clôture de saison, de robes de soie, de bonnets, de chapeaux, de fleurs, de dentelles et de jeunes gens.

Par Wm. Kock & Co., au No 16 de la rue de Chartres — Vente à 10 heures, de vente de chaises, marchandises sèches, étrangères et américaines — sans réserve.

☞ Achetez vos cosmétiques et ceux-ci chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à 1 1/2 heure A-M., au No 1, rue Carondelet, Premier District, à l'adjudication de meubles et d'effets. Et à 1 1/2 heure P. M., au même endroit, les effets de Jefferson, Desdit District, d'un alembic en cuivre, complet.

Cinq page—Variétés.

3me page—Le Feuilleton.

Vaisselle, etc.—L'attention du public est appelée sur la vente de D. E. Morphy, ensemble, relative à la vente de vaisselle de Chine, faïence, verres, etc. Achetez-vous aujourd'hui.

Pompéien — Une grande faciale de propre de toutes sortes vendue aujourd'hui par D. E. Morphy, ensemble. Voyez l'annonce.

Whisky — Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de 30 barils de vieux whisky Bourbon que vendre aujourd'hui M. D. E. Morphy, ensemble.

Louisiane.

On trouvera plus loin une liste de nominations à la des emplois d'administrateurs municipaux, de juges de paix et de constables, faites par diverses paroisses par le général Hancock, à la recommandation du gouverneur Flanders. C'est la seconde fois que nous voyons des nominations faites de cette façon par le nouveau commandant militaire. Or, nous ne connaissons en aucune façon les citoyens ainsi pourvus et ne pouvons en avoir, quant à présent, à articuler aucun grief contre eux. Mais nous savons par les préfectes ce que valent les recommandations de M. Flanders. C'est lui qui a fait destituer, dans certaines paroisses, des hommes honorables jouissant de l'estime universelle pour les faire remplacer par des personnes incompétentes ou peu considérées, ou encore par des intrigants qui n'avaient pas même de droit à la paroisse dans laquelle on les chargeait de remplir des fonctions publiques. C'est lui qui a fait signer au général Mower la nomination d'un maître comme maire de St. Martinville, sans avertir le général que son protégé était un ancien affranchi.

M. Flanders, bien qu'il ait résidé plus de vingt ans en Louisiane, n'a pas changé de caractère, il est resté Yankee par sang. C'est un homme douceereux et rusé, qui est plus à craindre pour notre Etat que ne le sont les énergumènes du parti radical. Il est utile que le général Hancock soit mis en garde contre les insinuations et les artifices de ce personnage que le général Sheridan a placé à la tête du gouvernement de l'Etat parce qu'il le savait dévoué aux idées les plus radicales.

La nuit circulaire dans la paroisse St-Jean-Baptiste une pétition qui se couvre rapidement de signatures pour demander la révocation du juge lent du jeri de police, du shérif, du greffier et du recorder, nommés par le général Mower sur la recommandation de M. Flanders. Notre conférère du *Machecabé* dit à ce sujet:

"Les motifs allégués à l'appui de cette réclamation sont graves et, ce qui ne gâte rien, sont exprimés dans un langage convenable et modéré. La pétition exprime le vœu ardent de la population entière. Elle conclut tout naturellement à un rétablissement des anciens fonctionnaires, lesquels n'avaient démérité que dans l'esprit de leurs successeurs."

Si nous avons un conseil à donner aux habitants des paroisses qui ont à se plaindre des nominations faites ou qui auront à se plaindre des nominations futures, c'est de ne pas hésiter à s'adresser au général Hancock leurs réclamations: soit pour faire de pétition, soit verbalement par l'intermédiaire de délégués chargés de faire valoir leurs griefs et d'exposer leurs vœux. Le général est obligé de s'en rapporter au gouverneur lorsqu'il s'agit de nominations à des emplois peu importants, mais nous sommes convaincu qu'il n'hésitera pas à révoquer ces nominations, si on lui prouve que ceux qu'il a nommés ne remplissent pas les conditions de capacité ou d'honorabilité désirables.

Nous avons espéré voir M. Flanders remplacé comme gouverneur de la Louisiane, car, comme nous l'avons dit, dans les circonstances présentes, il faudrait à la tête du gouvernement civil un homme modéré et conciliant qui pût inspirer confiance à la population blanche et lui assurer en même temps une affranchis, et non un parti-pris aussi prononcé des rancunes personnelles et disposé à user de toute son influence pour faire triompher les idées les plus extrêmes. Mais si M. Flanders n'est pas remplacé, il importe tout au moins que les informations qu'il pourra donner au commandant du district soient contrôlées par des renseignements puisés à une source plus impartiale.

Nous attendons encore la décision que le général prendra sur l'administration de nos affaires municipales, et sur une question qui intéresse au plus haut point la Louisiane, nous voulons parler de la validité des élections en vertu desquelles siège la Convention radicale et des suites que pourraient avoir les travaux de cette assemblée. L'incertitude dans laquelle on est encore plongé à ce sujet, arrête les affaires et ajoute aux difficultés contre lesquelles cet Etat a lutter les habitants des paroisses. C'est à la fin du mois qu'expire le terme des engagements conclus par les affranchis et il est à craindre que le départ ne soient pas renouvelés, soit par le mauvais vouloir des affranchis soit par suite de la situation embarrassée des planteurs, situation qui rend encore plus précaire l'imminence de l'établissement d'un gouvernement nègre-radical. Si toutes ces questions ne reçoivent une prompte solution, il est à craindre que la perspective déjà si menaçante ne s'éclaircisse pas encore. Les citoyens qui ont accès auprès du général Hancock feront bien d'appeler sa plus sérieuse attention sur l'état alarmant des affaires dans nos campagnes.

Avis.—Les parents de Charlotte Lamont sont invités à se rendre immédiatement au Bureau de William Kerport à Carrollton, Rue Claiborne, No 5, pour communication importante.

Une revanche à prendre.

En attendant que les Etats-Unis aient l'occasion de reconnaître la république islandaise, M. Chandler, sénateur du Michigan, un anglophobe enragé, vient de proposer une petite revanche contre les complaisances qu'a eues la *perfide Albion* pour les Confédérés. Voici un extrait du discours qu'il a prononcé au Sénat dans la séance du 9:

"L'Abyssinie avait un gouvernement régulier des milliers d'années avant que la Grande-Bretagne fut une nation. On a dit du reste qu'il y a en des propositions matrimoniales entre Victoria et le roi d'Abyssinie. J'ignore ce qu'il en est; mais je sais que les Etats-Unis doivent observer une parfaite neutralité dans de telles affaires. Laissons les rois et les princesses se arranger à leur guise. Le roi d'Abyssinie prétend descendre du roi Salomon, ce qui est très-possible. Quant à moi, je me souviens d'une proposition faite par M. Seward et tendant à faire reconnaître le pavillon scissé comme pavillon maritime. Il faut reconnaître aussi le pavillon de l'Abyssinie. Je crois qu'il y a, en ce moment, des messagers qui sont en route pour les Etats-Unis, avec la mission d'acheter des navires et du matériel de guerre. Je demande que si un navire abyssinien, chassé par un croiseur anglais, se réfugie dans un port américain, on force le croiseur à rester vingt-quatre heures sous les canons d'un fort, afin que le navire du roi Théodoros puisse sortir tranquillement et échapper aux poursuites. En un mot, je veux qu'on administre à l'Angleterre une dose de sa propre médecine. Laissons les Abyssiniens illuminer l'Océan avec les navires incendiés de la Grande-Bretagne. Si le roi d'Abyssinie enrôle des marins aux Etats-Unis, j'espère que nous observerons la plus stricte neutralité. Enfin, si la résolution que je présente est adoptée, il y aura, avant trois mois, dix ou quinze corvettes dans l'Atlantique, et les chronomètres anglais seront à aussi bon compte sur notre marché que l'étaient jadis les chronomètres américains en Angleterre."

Pendant que le sénateur du Michigan prononçait ce discours, un membre de l'aristocratie anglaise, lord Amberley, était placé à quelques pas de lui, et causait avec le général Sherman. Il n'a pas paru s'émouvoir du langage violent de M. Chandler. Après celui-ci, M. Sumner a pris la parole, pour demander qu'on renvoyât la question au comité des affaires étrangères. MM. Johnson (Maryland) et Howe (Wisconsin) ont parlé dans le même sens. Le Sénat ne s'est pas prononcé.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera ce soir la première représentation de *Giuditta*, opéra comique qui sera chanté par mademoiselle Adelibert, M. Dupin et M. Decré. Le spectacle commencera par la *Vie de Bohême*.

THÉATRE ST-CHARLES. — C'est ce soir que doit avoir lieu la première représentation à la Nouvelle-Orléans de la fameuse pièce féérique "Black Crook" par une troupe qui comprend les premiers sujets qui ont paru au "Niblo's Garden" de New York. Ou trouvera, dans notre partie anglaise, une annonce détaillée sur cette représentation.

Champagne Ch. Farre. — Cette célèbre marque est toujours recherchée par les gourmets: aussi voyons-nous devoir signaler aux grocers, restaurateurs et cafetiers une excellente occasion d'en procurer. M. J. Hyer, 20 rue de la Nouvelle-Levée, vendra à des prix modérés, pour cette une consignation une certaine quantité de caisses de Ch. Farre, en bouteilles et demi-bouteilles. Voir l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—16 décembre.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Pharmacie Conjointe, Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	51 deg.
Midi	68 "
3 heures P. M.	71 "
6 heures P. M.	70 "

RESTAURATION—Le Black Maria du Premier District est plus flambante que jamais. Le cocher, George Birney, lui a fourni un magnifique attelage qui aura désormais l'honneur de conduire les malfaiteurs à la geôle.

QUARTIER MAÎTRE — Par ordre du général Hancock, en date du 11 décembre 1867, le bri gadier général brévété, A. H. Tompkins, adjudant-général adjoint de l'armée des Etats-Unis, s'étant rapporté pour service, conformément aux ordres spéciaux du Département de la guerre, en qualité de quartier-maître en chef du 5e District militaire.

RÉVOCATIONS ET NOMINATIONS — Sur la recommandation du gouverneur Flanders, le général Hancock, par un ordre en date du 14 décembre 1867, a renvoyé Lewis S. Markam, remplissant les fonctions de maire à Shreveport, Louisiane, et a nommé à la place Martin Tally de Shreveport.

Les places de contrôleur et d'assesseur de la ville de Shreveport sont par le présent ordre, déclarées vacantes, et le maire et le bureau d'administration, nommés par cet ordre, sont autorisés à remplir les vacances, suivant la loi.

Sur la recommandation du gouverneur Flanders, les nominations suivantes sont annoncées pour remplir les vacances existantes.

Peter Recouli, juge-de-paix du 8e ward, paroisse de Caddo.

Godfrey Dupré, constable de la 4e justice-de-paix, paroisse de St Martin.

Calisse Dupré, constable de la 8e justice-de-paix, paroisse Assomption.

Joseph A. Oltman, constable de la 9e justice-de-paix, paroisse St-Tammany.

W. S. Harrison, juge-de-paix du 2d ward, paroisse de Caddo.

A. O. P. Pickins, juré de police du 7e ward, paroisse de Bienville.

Reynolds Haugen, juge-de-paix du 6e ward, paroisse de St-Tammany.

Julius J. Nash, juge-de-paix du 4e ward, paroisse de la Pointe-Coupée.

Edward Satern, juré de police du 4e ward, paroisse de Morehouse.

Jeo B. Neville, juré de police du 1er ward, paroisse de la Pointe-Coupée.

Virgil A. Baron, constable de la 12e Cour de justice, de la paroisse de Natchitoches.

Urcen Delouge, juge-de-paix, de la paroisse Livingston.

NOTAIRES PUBLICS. — J. H. Deems, de St Landry, et O. B. Wadsworth, de St-Mary, ont été nommés notaires public pour ces paroisses.

—L'association de bienfaisance des New Louisiana a célébré son anniversaire, dimanche, par une brillante procession dans les rues de la ville. Sous le rapport du nombre, cette société l'emporte sur beaucoup d'autres sociétés de la Nouvelle-Orléans.

Un drapeau a été présenté par une jeune dame, au corps des rues Claiborne et Champs-Elysées, et un autre a été présenté par des Champs Elysées, entre les rues Urquhart et Moreles, et les discours d'usage ont été prononcés.

Le trait saillant de la journée a été la présentation d'une médaille d'or au Dr J. J. Castellanos, qui a été réélu médecin de l'Association. Le discours de présentation a été prononcé par M. A. Sambola qui s'est acquitté très convenable ment de cette tâche.

La journée s'est terminée par un banquet où avaient été invitées quelques délégations des autres Sociétés, par des discours, par des toasts et enfin par des danses.

FEU—Le toit de la maison portant le No 451, rue White, à pris feu dimanche vers 10 heures, mais les flammes ont été éteintes promptement, et le dommage a été faible.

RENVERSÉ—Un jeune garçon, nommé James Maher, a été renversé par la mule du char No 113, au coin des rues Grande Hommes et Port, dimanche matin, mais on ne considère pas cette dangereuse les blessures qu'il a reçues. Le cocher n'a pas été arrêté.

VOL—On est entré chez M. Thos. H Hunt, 116 rue Tchoupitoulas, dans la nuit de dimanche au lundi, et, on a pris 51 pièces d'argenterie. Richard Porter, qui a été arrêté comme suspect d'avoir fait le coup.

RAPPORT HEBDOMADAIRE DE LA SEMAINE.—Morts, nombre total: 198; dont 62 du choléra et 4 de la fièvre jaune.

EXTRADITION.—Il y a quelque temps, un nommé Joseph Varone, Cubain de naissance, mais naturalisé américain, quitta New-York pour se rendre à la Havane. Après son arrivée dans cette ville, un télégramme de Wells, Farge et Co. (Compagnie d'Express de Californie) lui adressé "Varone comme complicité d'avoir détourné des fonds appartenant à cette compagnie. Le consul des Etats-Unis mit sur pied un détective qui arrêta Varone à bord du steamer Liberty qui l'amena ici. Il a demandé depuis un writ d'habeas corpus à la Première Cour de District, soutenant qu'il n'existait pas de traité d'extradition entre l'Espagne et les Etats-Unis.

UNE FEMME TRAINÉE PAR UN CHAR. — Un affidavit a été déposé par l'officier Smith contre un cocher nommé Dismore, qu'il accuse d'avoir poussé son mulet contre une dame. Cette dame a été renversée et traînée à quelque distance, en robe ayant été accrochée par le véhicule. Les jeunes années de la dame étaient effrayées, et il a fallu la transporter à l'Hôtel-Dieu. Ce déplorable accident ayant été causé par un des chars de la rue Dauphine, la Compagnie du Croissant-City a eu charge de tous les frais d'hôpital.

VOL.—M. Gannochean, demeurant rue Dauphine, entre Bienville et Donaue, a fait arrêter, hier matin, un nègre nommé Edward Wattle qu'il avait vu sortir de sa maison dans des circonstances suspectes. On a trouvé dans sa poche des bijoux et des grenades qu'il avait dérobés à l'orfèvre. Il a répondu qu'il n'avait rien à dire. Wattle a été envoyé en prison.

LA BANQUEROUTE DE JACOB BARKER.—Le juge Bendel comme syndic, bien qu'il ait reçu plus de 200 votes de créanciers représentant $440,000 au moins, et H. D. Stone, nommé à un poste par la Cour, qui refusé de servir, et M. C. Norton qui n'est pas créancier dans cette affaire ayant été nommé par la Cour à la place de M. Stone, 900 créanciers votèrent ce soir à l'assemblée hier soir, sous la présidence de M. Soulé, assisté de M. A. R. Badger, secrétaire, et qui adopta des résolutions recommandant MM. George Soulé, A. R. Badger, L. Phelps, J. H. Cornell et Hugh William membres d'un comité pour demander à la Cour de nommer l'ordre Stone et M. Norton à la place de M. Geo. Soulé, ou d'ordonner une nouvelle élection, ou, dans le cas où la Cour persisterait dans la nomination du dit M. Norton, de requérir de lui bonne et valable garantie pour le fidèle exécution de son devoir.

Le comité a été autorisé à prendre telles mesures qu'il jugera nécessaire pour protéger les intérêts des créanciers suivant les exigences de l'affaire.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le Grand Jury hier n'a pas présenté de rapport.

Les parties dont les noms suivent ont été jugées:

Adonis (c), accusé d'avoir volé 26 boisseaux d'avoine, rue Baronne. Trouvé coupable.

A. Davis (c), pour avoir volé un skiff devant la rue Esplanade, trouvé coupable, mais recommandé à la clémence de la Cour.

James Williamson (c), pour assaut et batterie avec une bouteille, contre une dame, dans une nuit de novembre dernier, convaincu du fait mais avec la même recommandation.

Conrad Smith (c) accusé de vol, a été renvoyé par *nolle prosequi*.

M. A. A. Atocha, occupait le siége du ministère public, en l'absence de M. Lugenburg, malade.

TRISTE COÏNCIDENCE. — Deux hommes très connus dans les cercles commerciaux sont morts samedi dernier d'une manière étrange et tout à fait imprévue, M. W. H. Bannell et M. Baileff, anciens associés. M. Baileff résidait depuis quelques années à la Havane et était venu en visite passer quelques jours chez son ami. Samedi, M. Bannell éprouva une attaque de choléra ou quelque chose ressemblant. Son chotar des navires et du matériel de guerre. Je demande que si un navire abyssinien, chassé par un croiseur anglais, se réfugie dans un port américain, on force le croiseur à rester vingt-quatre heures sous les canons d'un fort, afin que le navire du roi Théodoros puisse sortir tranquillement et échapper aux poursuites. En un mot, je veux qu'on administre à l'Angleterre une dose de sa propre médecine. Laissons les Abyssiniens illuminer l'Océan avec les navires incendiés de la Grande-Bretagne. Si le roi d'Abyssinie enrôle des marins aux Etats-Unis, j'espère que nous observerons la plus stricte neutralité. Enfin, si la résolution que je présente est adoptée, il y aura, avant trois mois, dix ou quinze corvettes dans l'Atlantique, et les chronomètres anglais seront à aussi bon compte sur notre marché que l'étaient jadis les chronomètres américains en Angleterre."

Pendant que le sénateur du Michigan prononçait ce discours, un membre de l'aristocratie anglaise, lord Amberley, était placé à quelques pas de lui, et causait avec le général Sherman. Il n'a pas paru s'émouvoir du langage violent de M. Chandler. Après celui-ci, M. Sumner a pris la parole, pour demander qu'on renvoyât la question au comité des affaires étrangères. MM. Johnson (Maryland) et Howe (Wisconsin) ont parlé dans le même sens. Le Sénat ne s'est pas prononcé.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera ce soir la première représentation de *Giuditta*, opéra comique qui sera chanté par mademoiselle Adelibert, M. Dupin et M. Decré. Le spectacle commencera par la *Vie de Bohême*.

THÉATRE ST-CHARLES. — C'est ce soir que doit avoir lieu la première représentation à la Nouvelle-Orléans de la fameuse pièce féérique "Black Crook" par une troupe qui comprend les premiers sujets qui ont paru au "Niblo's Garden" de New York. On trouvera, dans notre partie anglaise, une annonce détaillée sur cette représentation.

Champagne Ch. Farre. — Cette célèbre marque est toujours recherchée par les gourmets: aussi voyons-nous devoir signaler aux grocers, restaurateurs et cafetiers une excellente occasion d'en procurer. M. J. Hyer, 20 rue de la Nouvelle-Levée, vendra à des prix modérés, pour cette une consignation une certaine quantité de caisses de Ch. Farre, en bouteilles et demi-bouteilles. Voir l'annonce.

Revue Européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux de Paris jusqu'au 29 novembre. Nous leur empruntons quelques paragraphes relatifs à la question de la conférence, ne nous en rapportant que médiocrement aux assertions du télégraphe à ce sujet.

La *Gazette de la Croix* apprend que la Prusse et l'Angleterre prendront part à la conférence. Elle ajoute:

"La France retirera ses troupes aussitôt que la réunion de la conférence sera ouverte. Rome et l'Italie ont adhéré sans conditions. D'après la marche probable des délibérations, la France consentira d'abord à établir un nouvel arrangement d'après lequel Rome et l'Italie pourraient vivre en paix l'une à côté de l'autre.

"Puis Rome et l'Italie présenteraient les conditions qui seraient débattues et formulées en résolutions sans avoir un caractère impératif. Il n'y aurait donc pas de programme français préalable. Un délibéré actuellement exposé sur le siége et l'époque de la réunion de la conférence, et sur le mode de représentation des puissances par des ministres, des ambassadeurs ou des plénipotentiaires spéciaux. On a proposé, comme siége de la conférence, Bruxelles et Cologne."

On lit dans la *France*:

"La *Correspondance provinciale de Berlin*, en confirmant toutes nos informations au sujet de l'adhésion successive des puissances de l'Europe à la réunion de la conférence, ajoute que la France fera dépendre du succès ou de l'échec de cette même conférence la question du maintien de l'occupation du territoire pontifical par nos troupes.

"Nous croyons savoir que la *Gazette provinciale* de Berlin, interprète exactement, en cette circonstance, la pensée du gouvernement français.

"Quel est en effet le but qu'il poursuit? C'est de rétablir la sécurité dans un pays qui vient d'être si profondément agité, et d'apaiser les esprits que la nouvelle politique a entraînés.

"Le gouvernement est sans doute convaincu que la réunion de la conférence sera une des garanties d'apaisement qu'il recherche, et sans laquelle il ne pourrait pas se décider à retirer définitivement du territoire pontifical les troupes qui y ont été envoyées pour protéger l'ordre et sauvegarder le pouvoir du Saint Père.

On écrit de Vienne, le 25 novembre 1867, au *Memorial diplomatique*:

Le baron de Beust vient d'adresser aux représentants de l'Autriche à l'étranger une circulaire pour leur expliquer le point de vue auquel se place le cabinet impérial dans la question romaine.

Le chancelier de l'empire déclare que l'Autriche partage complètement l'opinion émise dans la circulaire de monsieur de Moustier, et partant considère la question romaine comme affectant l'ordre européen et comme réclamant une prompte solution.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*:

Nous croyons savoir que dans la discussion qui va s'ouvrir demain au Sénat sur les affaires de Rome, M. le marquis de Moustier prendra la parole au nom du gouvernement, en vertu d'une délégation spéciale.

Nous lisons dans la *France* du 29 novembre:

Dans sa séance publique d'hier, le Corps législatif a validé l'élection de M. Dessaigne, nommé député dans le département de Loir-et-Cher, en remplacement de M. Cronier. M. Pelletan a demandé un supplément au *Livre Jaune*, pour y insérer les dépêches du gouvernement italien et du gouvernement pontifical. M. Garnier-Pagès a regretté que le *Livre Jaune* ne contînt aucune pièce relative aux affaires d'Allemagne. Le ministre d'Etat a répondu à ces deux orateurs qu'il n'existait aucune pièce diplomatique relative à ces différentes questions.

Le *Mémorial Diplomatique* parle, sur la foi de ses correspondants de Florence, de l'activité qui règne en ce moment au ministère des affaires étrangères d'Italie, en vue de la prochaine réunion de la Chambre.

Le général Ménabrea se proposerait de publier, à l'exemple du gouvernement français, les pièces les plus importantes de sa correspondance diplomatique avec les affaires de Rome, dans le recueil parlementaire connu sous le nom de *Livre Vert*.

La question des indemnités accordées par le gouvernement prussien aux Souverains alliés demandé à nouveau une sérieuse attention, et elle ne sont pas résolues. Il paraît qu'un grand nombre de députés se proposent de demander la communication des traités conclus avec le roi de Prusse, le roi de Hanovre, l'électeur de Hesse et le duc de Nassau. Ils se fonderaient sur ce qu'aux termes de l'art. 48 de la Constitution prussienne le roi a le droit de conclure des traités qui, cependant, ont besoin de la sanction des Chambres, dans le cas où ils imposent des charges à l'Etat ou à des sujets prussiens.

La Chambre des députés hongrois vient d'accueillir, par de bien justes acclamations, un projet de loi que lui a présenté le comte d'Andrassy, président du conseil, et qui déclare les israélites admis au même titre que les autres citoyens à l'exercice des droits civils et politiques.

Florence, 25 novembre, soir.

On lit dans la *Gazette officielle*:

"Le général Garibaldi a été indisposé ces jours derniers. Le gouvernement a décidé immédiatement les docteurs Zanetti et Chinosi pour le visiter. "Ceux-ci ont trouvé le général dans de sérieuses conditions, mais ils ont déclaré que sa santé souffrirait d'un plus long séjour dans le climat de Varignano. A la suite de cette déclaration, le conseil des ministres a décidé que Garibaldi serait transféré sans délai à Caprera."

Florence, 27 novembre.

L'*Opinione* dément catégoriquement le bruit répandu par plusieurs journaux que l'on confectionne des chemises rouges et qu'on fasse des préparatifs pour une nouvelle expédition sur Rome.

Elle ajoute que, après les derniers événements, il est absolument improbable qu'on songe à une nouvelle expédition de cette nature. Du reste, il n'existe pas le moindre indice de préparatifs quelconques en vue de renouveler des tentatives qui ont produit d'aussi fâcheux résultats.

Londres, 27 novembre, soir.

Le *Owl* dit qu'une convention signée à Vienne, entre l'Autriche et la France, sur la question orientale, contiendrait deux articles, les quels auraient pour objet de garantir à la Turquie son territoire actuel. M. de Beust, dit le *Owl*, s'était rendu à Londres pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre à cette convention, mais lord Stanley la refusa, après que les stipulations du traité de 1856 lui paraissent suffisantes.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Discussion sur la Taxe du Coton.

Proposition de Butler sur le Paiement des Bons.

Persistance de la Chambre dans les Lois de Reconstruction.

La Convention de Virginie.

Liberté universelle et Suffrage universel.

Elections dans la Caroline du Sud.

Majorité pour la Convention.

Londres, 16, après midi—Consolidés 92 13/16.

Liverpool, 16, après midi—Coton plus ferme. Upland 7 1/4; coton attendu, 7 d. Cérdales en baisse.

Londres, 16, au soir—Consolidés 92 11/16. Bons 7 1/4.

Liverpool, 16—Coton sans changement. Vente de 12,000 balles.

Mobile, 16—Coton en bonne demande. Vente de 1800 balles. Marché calme à la clôture. Bon coton, rare. Mid. 14. Reçu 6464.

Atlanta, 16—Nombre de mesures de secours ont été présentées. Les 16 comités permanents ont été nommés. Il n'y a que 3 nègres parmi les membres.

New York, 16—Coton plus ferme. Hausse de 1/4. Vendu 2600. Mid. 15 3/4.

Washington, 16—La Cour suprême a rendu les jugements suivants:

Thompson vs Bowman, du Mississippi, infirmé.

Osterman vs Baldwin, du Texas, confirmé.

Croom vs Necker, du Texas, affirmé par une cour également divisée.

Johnson et sa femme vs la Banque de l'Union de la Floride, affirmé par une cour également divisée.

La cour ne siégera pas le 25 et s'ajournera du 31 décembre au 6 janvier.

Le directeur-général des Postes porte à plus de 22 millions l'augmentation pour l'année 1869.

Les salaires additionnels votés l'an dernier pour les employés du gouvernement se sont élevés à $731,000.

New York, 16—Argent plus facile à 6 et 7 pour cent sur demande. Or, 134 3/8. Sterling, 110 1/8. Amélioration dans les fonds publics Actions, fermes.

Canal Dépêches, 16. La motion de Logan ajourné d'hui à pour but le transfert de la capitale près du centre de l'Union.

Le Revenu de l'Intérieur a reçu aujourd'hui $193,000.

E. J. Morgan a été nommé surveyor des douanes à Selma, Ala. James H Thompson a été nommé consul à St Thomas.

Washington, 16—Une pétition du Vermont est prêt sentée pour faire exempter de toute taxe locale le capital social des banques nationales.

Yates a représenté un bill pour enrôler la milice des Etats Unis.

Des bills ont été présentés pour égaliser le capital des banques nationales parmi les différents Etats; pour laisser les banques nationales, pour maintenir les officiers du Bureau des Affranchis des mesures opposée à l'élimination des gêné raux Howard et Fullerton, et pour autre chose.

Le rappel de la taxe sur le coton est repris.

Morrill se prononce contre les membres qui contestent la position du commissaire Wells.

Pomeroy propose un amendement exemptant de droit le coton importé après avril 1868. Il ridiculise l'idée d'une indemnité aux abonnés du journal conservateur, et continuera la publication du *Journal du Soir Quotidien!* avec l'aide des collaborateurs qui lui ont aidé dans cette entreprise. Il y aura donc, à partir de ce jour, deux Journaux du Soir: Le *Journal du Soir* "Vidal" et le *Journal du Soir* Rivalier, —tous deux appelé sans doute au succès, mais par des chemins différents.

Je constate que M. Fisher a sur dans ces circonstances avec la plus grande franchise et courtoisie. Les orateurs qu'il n'existait aucune diplomatique relative à ces différentes questions.

Le *Mémorial Diplomatique* parle, sur la foi de ses correspondants de Florence, de l'activité qui règne en ce moment au ministère des affaires étrangères d'Italie, en vue de la prochaine réunion de la Chambre.

Le général Ménabrea se proposerait de publier, à l'exemple du gouvernement français, les pièces les plus importantes de sa correspondance diplomatique avec les affaires de Rome, dans le recueil parlementaire connu sous le nom de *Livre Vert*.

La question des indemnités accordées par le gouvernement prussien aux Souverains alliés demande à nouveau une sérieuse attention, et elle ne sont pas résolues. Il paraît qu'un grand nombre de députés se proposent de demander la communication des traités conclus avec le roi de Prusse, le roi de Hanovre, l'électeur de Hesse et le duc de Nassau. Ils se fonderaient sur ce qu'aux termes de l'art. 48 de la Constitution prussienne le roi a le droit de conclure des traités qui, cependant, ont besoin de la sanction des Chambres, dans le cas où ils imposent des charges à l'Etat ou à des sujets prussiens.

La Chambre des députés hongrois vient d'accueillir, par de bien justes acclamations, un projet de loi que lui a présenté le comte d'Andrassy, président du conseil, et qui déclare les israélites admis au même titre que les autres citoyens à l'exercice des droits civils et politiques.

Florence, 25 novembre, soir.

On lit dans la *Gazette officielle*:

"Le général Garibaldi a été indisposé ces jours derniers. Le gouvernement a décidé immédiatement les docteurs Zanetti et Chinosi pour le visiter. "Ceux-ci ont trouvé le général dans de sérieuses conditions, mais ils ont déclaré que sa santé souffrirait d'un plus long séjour dans le climat de Varignano. A la suite de cette déclaration, le conseil des ministres a décidé que Garibaldi serait transféré sans délai à Capreva."

Florence, 27 novembre.

L'*Opinione* dément catégoriquement le bruit répandu par plusieurs journaux que l'on confectionne des chemises rouges et qu'on fasse des préparatifs pour une nouvelle expédition sur Rome.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 16 décembre.

Rien n'est venu indiquer, aujourd'hui, un changement important sur le marché monétaire. Quelques billets de commerce, sans garanties collatérales, et portant les signatures seulement, se sont faits à 1 1/2 pour cent par mois; ceux ayant des collatéraux ou une garantie pourraient se faire aisément à 1 1/4 ou moins.—Les billets hypothécaires sont cotés à 11 à 14 pour cent par an.

L'or a ouvert à 132 1/2 à 132 3/4; après s'être vendu à 132 et à 133 1/2, il a clos aux taux d'ouverture, lesquels sont bas comparés aux cours de New York. Les transactions embrassent $1,500 à 132; $1,000 à 132 1/4; $1,000, $1,000, $5,000, $5,000 à $10,000 en deux ou $1,000, $5,000, $5,000 à $10,000 en deux ou trois jours. Le Trésor a acheté: à 132 1/2; $3,000 et $5,000 à 132 3/4; $2,500 à 132 7/8; $1,000 à 132 1/2.—Dans l'argent, 3,700 piastes mexicaines ont été vendues à 131 1/2. Il n'est pas vendu de demi-piastres américaines.

Le change étranger a monté de 1 pour cent par suite de la hausse de New-York. Les ventes de sterling comprennent 5000 livres, sur connaissement, à 143; 6000 livres ditto No 1, à 143 1/2; 1000 livres client No 1 à 144; 3200 livres à 144 1/2; 900 livres de banque, en deux traites, à 147 1/2 à 148 1/2. Nous apprenons que 7500 livres ont été vendues, samedi, à 144 1/4.—Dans le change pour la France 70,000 francs, en commercial No 1, à 5.36 1/4; 50,000, en deux traites, à 5.35; 50,000, à 5.33 3/4 et 20,000 de banquiers à 5.30.

Le sterling peut être coté à 143 à 144 le No 1 et pour le compte du client en clear et 144 1/2 le change de premier ordre. Les taux des banques sont nominaux.

Le change américain a été calme aux cours antérieurs. Les banques ont encore tiré sur New-York à 1/2 d'escompte, taux auquel la demande a été modérée. Les ventes de la semaine du commercial comprennent $10,000, $10,000, $40,000 et $75,000 sur New-York, à vue, à 1/2 d'escompte; $27,000, en traites de 30 jours, à 11 1/16; $10,000 et $65,000 à 3/4; $25,000 dont une partie sur Boston, au même taux; $10,000, à dix jours, à 1 1/4; $10,000, à quinze jours, à 1 1/2. Les vendeurs de change à vue sur New-York ont exigé 5/8 et les banques n'offraient que de 11/16 à 3/4.

Une vente (la seule annoncée) de 19 actions de la Compagnie du Gaz a eu lieu à 149; 56 actions de la Banque du Canal ont changé de mains, samedi, à des conditions particulières.

Les vieux billets de ville ont fléchi par suite du grand nombre placé sur le marché. On a vendu $5000, en petits billets, à 2 7/8 d'escompte; $5,000 à 15 et $5000 à 16. Les courtiers achètaient les petits billets, de bonne heure, à 3 1/2, et les vendaient à 2 1/2 à 3. Les gros sont cotés: $1,000—$7000 ($400 et 4000) en billets de l'Etat se sont vendues à 45 1/2 d'escompte; les petits ont été seuls vendus à 41, 42 et 43.—Les billets de la Banque de la Louisiane sont nominaux à 35 contre à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,

Lundi soir, 16 décembre 1867.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 6300 balles, prises à des prix irréguliers, mais, à son ensemble, d'un peu plus forte et partie à 1/4 à 1/2 c plus bas que les chiffres de samedi,—le marché ayant, à la clôture épouvé une légère amélioration. Nous cotons actuellement l'ordinary à 12 1/4 à 12 3/4, le good ordinary 13 à 13 1/2, le low middling 13 1/2 à 14 1/4, middling 14 1/4 à 14 3/4 et strict middling 15 à 15 1/4. Les ventes des affaires à été marquée par des recherches assez animées et en même temps assez générales, et malgré la teneur sombre des lettres étrangères et les télégrammes privés, tout à fait décourageants—venus de Liverpool, le mouvement est subséquemment devenu plus actif, et a amené des ventes qui ont formé le montant dont il est parlé plus haut. Le demandé a été stimulés par une amélioration opérée dans le change étranger, et par le cours de l'or et du papier à New York.

STAT DU COTON.

Stock en mains au